



SECTION SYNDICALE

ADREXO

[HTTP://WWW.ADREXO-FO.ORG](http://www.adrexo-fo.org)

FO

La force syndicale.



Appel à candidature pour les élections Délégué(e)s du personnel en 2015

Le (La) Délégué(e) du Personnel Votre élu(e) de proximité, à votre écoute...

Sur votre dépôt, le (la) délégué(e) du personnel **FORCE OUVRIERE** recueille, porte et défend vos questions et réclamations individuelles ou collectives devant la direction.

Il(elle) est votre intermédiaire auprès du Chef de centre, du Directeur Régional voire de la RH. Vous pouvez lui demander que ces démarches soient confidentielles.

C'est aussi le lien direct avec les membres **FORCE OUVRIERE** du CHSCT et du Comité d'Entreprise pour leur faire remonter vos doléances.

Il(elle) veille à ce que le code du travail, la convention collective, les accords d'entreprise soient respectés ou tout simplement votre contrat de travail. Il intervient auprès de l'inspection ou de la médecine du travail.

Libres de nos paroles et de nos actes pour défendre les intérêts de nos collègues !

Actif(ve)s et assidu(e)s ils (elles) assistent aux réunions avec le Chef de centre pour faire remonter vos questions et réclamations.

Pour agir au service des salariés, les délégué(e)s du personnel reçoivent une formation et les candidat(e)s présenté(e)s par **FORCE OUVRIERE ont la garantie d'être assisté(e)s dans leurs démarche.**

L'application de la convention collective et des accords d'entreprise justifient plus que jamais la mise en place de délégué(e)s du personnel déterminé(e)s à agir.

- pour faire corriger les typologies des secteurs de distribution mal classés et pour faire baisser les cadences abusives imposées trop souvent par votre hiérarchie.
- pour obtenir des niveaux de salaire représentant la juste rémunération du travail accompli et pour exiger l'indemnisation des frais que les distributeurs engagent.
- Pour en finir avec le règne de l'à peu près souvent à votre détriment. Ils s'engagent avec les délégués syndicaux à défendre vos conditions de travail, vos rémunérations et avec eux exigeront le respect des dispositions de la convention collective et une application loyale et sincère.

Pour accomplir son mandat, le (la) délégué(e) du personnel **FORCE OUVRIERE dispose d'un crédit d'heures mensuel de 15 heures hors réunion avec la direction.**

Votez FO !



Depuis l'annulation du décret sur la pré quantification obtenue par FO, celle-ci n'est plus qu'un chemin parmi d'autres pour calculer le temps de travail. Vous êtes en droit de demander la rémunération de la totalité de vos heures travaillées

Pour être candidat (e) sur les listes FO, il faut nous contacter !

- ✓ Quelle est la seule organisation présente à la branche à s'être opposée avec force au décret du 8 juillet 2010 qui valide les cadences infernales de la pré quantification et avoir obtenu **en mars 2012** l'annulation du décret par le Conseil d'Etat ? **C'est FORCE OUVRIERE !**
- ✓ Qui a entamé le combat pour dénoncer l'avenant 9 validant la préquantification et qui a entraîné l'ensemble des autres Organisations Syndicales avec elle ? Qui depuis 2008 se bat pour faire respecter la modulation, ce qu'Adrexo accepte enfin ? **C'est FORCE OUVRIERE !**
- ✓ Qui s'est battu devant les tribunaux pour que les locaux affectés à la préparation soient chauffés ? **C'est FORCE OUVRIERE !**
- ✓ Qui s'est battu avec force pour que les compléments de salaires soient payés même si le salarié a un contrat inférieur à 16 heures/semaine ? **Ce sont deux délégués FORCE OUVRIERE !**
- ✓ Quelle est la seule organisation à s'être portée systématiquement partie civile, auprès des Procureurs de la République pour faire respecter vos droits, dans toutes les procédures concernant vos conditions de travail engagées à l'encontre d'ADREXO ? **C'est FORCE OUVRIERE !**
- ✓ Quelle est l'organisation qui s'est battue pour que le 1^{er} mai soit enfin payé ? **C'est encore FORCE OUVRIERE !** Le combat a payé !!! Maintenant ADREXO paye le 1^{er} mai.
- ✓ Qui s'est battu, sans relâche, depuis 2008 pour qu'ADREXO respecte la Convention Collective concernant le dédoublement des poignées de plus 500g. **C'est toujours FORCE OUVRIERE !** Si aujourd'hui de nombreux distributeurs ont vu leur salaire augmenter de près de 30% c'est grâce à la détermination de **FORCE OUVRIERE** qui n'a pas hésité à traîner ADREXO devant les tribunaux pour faire valoir les droits des salariés. La détermination d'un élu **FORCE OUVRIERE** a fait que la Cour de Cassation fin 2014 a entériné cette victoire de **FORCE OUVRIERE** sur la poignée de 500 grammes!



Depuis juillet 2005, nous constatons en effet que la direction d'ADREXO détourne sans vergogne les dispositions de la convention dont elle est pourtant signataire et ce, contrairement aux propos mensongers que colportent certains responsables hiérarchiques. "NON !! », FORCE OUVRIERE « n'a pas signé n'importe quoi », ce sont les patrons qui n'ont jamais arrêté de dévoyer la convention collective en l'utilisant à leur seul et unique profit laissant ainsi des milliers de salariés dans la précarité !!!!

Je déclare faire acte de candidature sur les listes présentées par FO pour les élections des représentants du personnel sur le centre de :

Aujourd'hui j'adhère : Nom : Prénom : Tél :

Adresse : Mail :

Signature :

Contact: Délégué syndical central :

Régis SOUAILLE-JACQUES Tel 06 64 83 39 90

mail : souaille-jacques.r@adrexo-fo.org

